



Les mesures de la Fondation Concorde pour le redressement économique de la France

Redonnons espoir aux futures générations

Fondation Concorde
Faire de la France le pays le plus prospère d'Europe

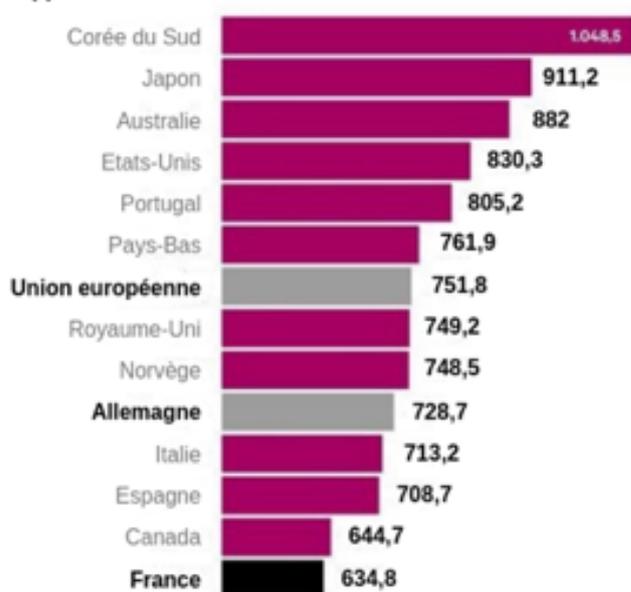
Préface

La France devra très vite s'attaquer à une récession d'une ampleur inédite. Notre pays doit saisir la sortie de cette épreuve terrible que vient de traverser notre pays pour s'engager sur la voie d'un redressement, qui apparaîtra comme un objectif normal pour les Français. Nos compatriotes s'attendent à des mesures nouvelles.

Les mesures proposées par la Fondation Concorde visent à retrouver le plein emploi et à maintenir pour le moins le niveau de vie de tous nos citoyens ; ces objectifs sont les constituants d'une France forte dans un monde très concurrentiel.

Notre situation nécessitera la mise en place de mesures acceptables par tous. En priorité la remise à un niveau moyen pour nos salariés des heures de travail, ceci afin de nous mettre à l'abri d'une dépendance progressive vis-à-vis de nos concurrents qui surviendrait inévitablement si nous persistons à nous détacher des nations les plus actives.

**Total des heures effectivement travaillées (salariés et indépendants)
rapporté au nombre d'habitants en 2017**



LES ECHOS / SOURCE: OCDE

Revenir aux 37 heures représente sur 4 jours, seulement 1/2 d'heure de plus par jour ! 1/4 heure le matin, 1/4 heure le soir !

C'est en produisant plus que nous pourrons créer plus d'emplois. Les syndicats se trompent en croyant multiplier les emplois par le simple fait de diminuer et partager la durée hebdomadaire du travail. Cela conduirait au contraire à un appauvrissement.

Notre constat est clair : le taux d'emploi français global d'environ 65% est très insuffisant et couteux pour les finances publiques. Prendre les mesures nécessaires pour atteindre 75%, un taux d'emploi courant chez nos voisins européens est un objectif national qui doit rassembler. Enfin, la réindustrialisation devrait contribuer à relancer l'activité dans les territoires. Nos dirigeants doivent enfin comprendre qu'il s'agit dans le domaine de la production d'être ambitieux.

Le « pacte productif » en cours de discussion devra ainsi témoigner de cette volonté de notre pays d'engager son redressement.

Il est de la responsabilité du Président et de son gouvernement d'expliquer les enjeux de la situation actuelle aux Français, à la manière dont les équipes de De Gaulle l'ont fait en 1958, préparant plus de 15 ans de forte croissance.

Nous sommes convaincus que 6 français sur 10 soutiendraient les mesures que nous décrivons dans les pages qui suivent.



Les mesures de la Fondation Concorde pour le redressement économique de la France

Ce document est un constat sévère de l'organisation actuelle. La crise sanitaire que nous vivons entraîne une crise économique d'une ampleur inédite.

Deux objectifs au final doivent être visés : le maintien de l'emploi et le maintien du pouvoir d'achat.

Cela nécessite une économie sinon en bon état, au moins ayant pris le bon chemin pour un redressement rapide. Une seule méthode : tout mettre en œuvre pour accélérer la croissance et rechercher des économies. Sur ce dernier point, les gisements sont importants. Réindustrialiser bien sûr. C'est depuis vingt ans le combat de Concorde. Tout faire pour accéder à une nouvelle croissance en évitant la facilité, c'est-à-dire, le recours aux augmentations des impôts, qui au vu des expériences passées, se révèle contreproductif.

Les mesures de soutien à notre économie ont été pertinentes, mais nous pensons que les aides aux petites structures, petits commerces, indépendants, auto-entrepreneurs, etc... doivent être généreuses et complètes, car ce sont ces acteurs de base qui assureront les conditions d'un redémarrage rapide en renforçant la confiance.

La France est dotée d'entreprises et d'entrepreneurs en grand nombre pour envisager ce redressement rapide.

Etude réalisée sous la direction de Michel Rousseau, Philippe Ansel,
Christian Saint Etienne

La crise du coronavirus appelle à une transformation et une refondation du « modèle français » qui semble dépassé. Cela nécessite en préalable une prise de conscience collective à la fois de notre échec et de ses causes. Nous ne pouvons plus nous voiler la face : malgré des dépenses record, nous constatons que nous n'avons pas le meilleur système d'enseignement et maintenant nous savons que nous n'avons pas le meilleur système de santé.

Le Covid-19 redessine-t-il la carte mondiale du développement ? C'est une alerte.

La crise sanitaire agit comme un révélateur des niveaux de développement des différents pays. Avec le Covid-19, les pays asiatiques apparaissent comme les nouveaux gagnants du développement mondial. Alors qu'ils ont été touchés les premiers par l'épidémie et n'ont donc bénéficié d'aucun délai pour se préparer, ils affichent des taux de mortalité bien inférieurs aux autres pays :

Taiwan	0,3
Singapour	3
Chine	3
Japon	4

(worldometers 02/05 nombre de décès par million d'habitants)

Si dans la lutte contre la crise sanitaire, l'Occident se trouve globalement dépassé, de nouvelles fractures apparaissent en son sein. Pour autant, certains pays, sans atteindre la performance des pays asiatiques sont parvenus à limiter la mortalité au sein de leur population :

Finlande	30
Norvège	39
Autriche	65
Allemagne	80
Canada	90

(worldometers 02/05 nombre de décès par million d'habitants)

D'autres affichent en revanche des taux de mortalité beaucoup plus importants :

Etats-Unis	199
France	377
Royaume Uni	405
Espagne	531
Belgique	670

(worldometers 02/05 nombre de décès par million d'habitants)

En outre, le taux de mortalité de la France se révèle être 4 fois supérieur au taux allemand et encore davantage supérieur aux taux des pays asiatiques.

Comment réagir ?

Les conséquences humaines sont dramatiques et elles risquent d'avoir des conséquences économiques tout aussi graves. En effet, les économies des pays qui ont su endiguer le Covid-19 vont bénéficier d'un avantage concurrentiel décisif : leurs entreprises ont continué à fonctionner alors que les nôtres doivent supporter des pertes abyssales ainsi que des surcoûts sanitaires de production actuellement entre 10 % et 30 %. Nos concurrents pourraient profiter de notre affaiblissement pour augmenter leurs parts de marché. Notre économie risque alors de s'étioler, ce qui réduira les recettes fiscales et sociales et nous amènera à consacrer moins de moyens à la santé et à l'éducation alors que ces secteurs sont primoriaux aujourd'hui.

Un sursaut national est donc nécessaire. Si nous voulons revenir au niveau des pays les plus performants, il nous faut procéder en premier lieu à une analyse lucide des causes de nos difficultés.

Les experts de la Fondation Concorde se sont réunis pour aborder la sortie de crise du Covid-19 et formuler des propositions pour moderniser notre société.

1. L'analyse de nos difficultés : l'obsolescence de notre organisation actuelle

Notre défaite sanitaire met en lumière plus globalement l'usure et les dérives de notre organisation collective dans un contexte de concurrence économique acharnée et de ruptures technologiques :

- La priorité qui a été donnée de manière continue aux politiques de redistribution a entraîné notre sous-équipement sanitaire ; qui a été financé par la surtaxation des entreprises, principale cause de notre désindustrialisation.
- La centralisation historique excessive de l'Etat le rend défailant en bridant la capacité d'adaptation de la société.
- La conception administrative de la gouvernance politique qui vise à perpétuer une influence de la sphère publique sur la sphère privée au lieu d'établir une alliance bénéfique à tous.

A titre d'exemple, les pays asiatiques à l'opposé, ont fondé leur succès sur :

- **Une industrie puissante** : 36 % du PIB à Taïwan, 35 % en Corée du sud, contre 10 % en France
- Un Etat « lean », léger, dont la priorité est avant tout le développement de ses entreprises. Les dépenses publiques représentent 17 % du PIB à Taïwan, 30,3 % en Corée du sud, contre 55,6 % en France. La réussite de leurs entreprises constitue pour les citoyens de ces pays autant un enjeu de bien-être qu'une fierté nationale
- Le travail et la responsabilisation de la population : **1 049 heures de travail par an en moyenne par Coréen contre 635 par Français**
- L'éducation : Classement PISA Mathématiques Chine 1, Singapour 2, Japon 3, Corée 4, contre une 20ème position pour la France

1.1. L'Etat : le choix d'une redistribution massive au dépend du régional

- Les dépenses publiques les plus élevées du monde : 55,6 % du PIB en 2019 dont 45 % de prestations sociales. En 2019, les prestations sociales ont augmenté de 2,7 %. **La France concentre 13 % de la dépense sociale mondiale pour moins de 1 % de la population.**
- Et néanmoins des insuffisances de matériels et d'équipements médicaux amplifiées par la crise (masques, tests...)

La comparaison avec la politique hospitalière allemande permet de bien comprendre comment une politique de redistribution excessive (ici il s'agit de redistribution territoriale) peut nuire aux objectifs premiers de santé et de protection de la population :

Organisation sanitaire

	France	Allemagne
Population	67 millions d'habitants	83 millions d'habitants
Hôpitaux	3 046	1 400
Lits par hôpital	154	323
Personnel par lit	2,44	1,63
Nombre de lits en soins intensifs	5 000	28 000

Comment expliquer que nos hôpitaux se plaignent d'un manque de main d'œuvre alors qu'il y a 50 % de personnel de plus par lit qu'en Allemagne ? Comment se fait-il que nous ayons plus de 5 fois moins de lits en soins intensifs que l'Allemagne ?

Cela peut s'expliquer par une dispersion des moyens humains et matériels sur un nombre élevé d'hôpitaux, en répondant à la demande politique des collectivités locales.

Ce sous-équipement se constate dans l'insuffisance de robots de tests médicaux qui apportent volume et rapidité. A titre d'exemple, un seul robot COBAS 8800 de la société Roche réalise 1 000 tests en 8 heures. Il y a plus de 100 automates Roche en Allemagne, contre 12 en France. Alors que nous découvrons que le scanner doit jouer un rôle fondamental dans le diagnostic et le choix du traitement du Covid-19, **la France ne figure qu'au 26ème rang de l'OCDE pour l'équipement en scanners ramenés au nombre d'habitants.** L'Allemagne, elle, bénéficie d'un ratio plus de deux fois supérieur.

La santé -comme toute activité humaine- n'est pas qu'une question de moyens financiers. C'est avant tout un enjeu d'organisation et d'allocation des ressources. Nous détenons le record de dépenses de santé de l'Union Européenne avec un taux de 11,3% du PIB, soit 4 points de plus que la Corée du Sud (7 % du PIB) qui elle, a réussi à juguler l'épidémie.

Nous constatons que, dans les groupements hospitaliers, il y a le plus souvent un « véritable hôpital » parfois en sous effectifs vers lequel on braque volontiers les projecteurs et un ou

deux hôpitaux marginaux structurellement en sureffectifs qui pratiquent peu d'interventions et qui peuvent être dangereux pour les patients. Ces structures de soins de petite taille ne bénéficiant pas de la courbe d'expérience qu'apporte une fréquence importante de soins affichent en effet, et on le sait, des risques de surmortalité avérés.

Outre le sous-équipement qu'elle engendre, cette dispersion amplifie les pénuries car il y a 3 000 stocks de médicaments, de masques... Par ailleurs ce trop grand nombre d'hôpitaux avec ses surcoûts ne permet pas de rémunérer correctement le personnel soignant (19ème rang de l'OCDE pour les infirmiers).

Il est à noter qu'une étude de la Fondation Berstelmann estime qu'il faudrait réduire le nombre d'hôpitaux à 600 en Allemagne pour avoir des hôpitaux encore plus performants (mais cela suscite tout de même beaucoup d'oppositions.)

Plus globalement, il semble que le financement de notre gigantesque effort de redistribution pèse sur le fonctionnement des secteurs régaliens (Police, Justice, Armée) qui se voient allouer des budgets chroniquement insuffisants par rapport à leurs besoins. Il en est de même pour l'entretien d'infrastructures essentielles comme les ponts. Selon la mission d'information du Sénat sur la sécurité des ponts, qui a rendu ses conclusions le 27 juin, un pont sur dix serait en mauvais état structurel en France.

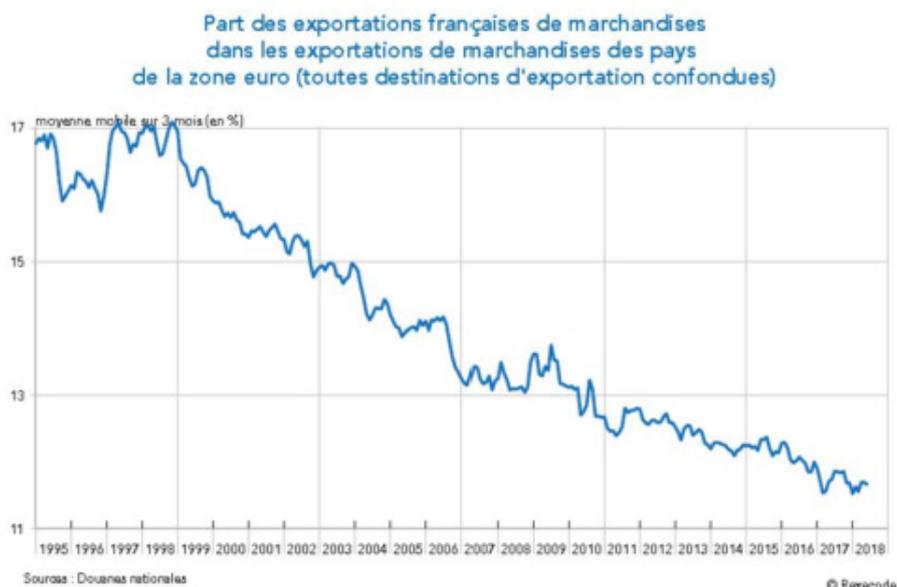
La Fondation Concorde préconise de recentrer l'Etat sur ses missions régaliennes, constatant de nombreuses insuffisances gestionnelles.

1.2. La désindustrialisation du pays

Nous en connaissons les conséquences : appauvrissement et endettement. Elle est aussi malheureusement, dans cette période de pandémie, la cause de pénuries massives :

- Pénurie de masques
- Pénurie de tests
- Pénurie d'appareils d'assistance respiratoire
- Pénurie de gels hydro-alcooliques
- Pénurie de produits anesthésiants

La France est le pays européen qui s'est le plus désindustrialisé. La chute de nos parts de marché dans la zone euro (on ne peut incriminer les parités monétaires) le démontre clairement :

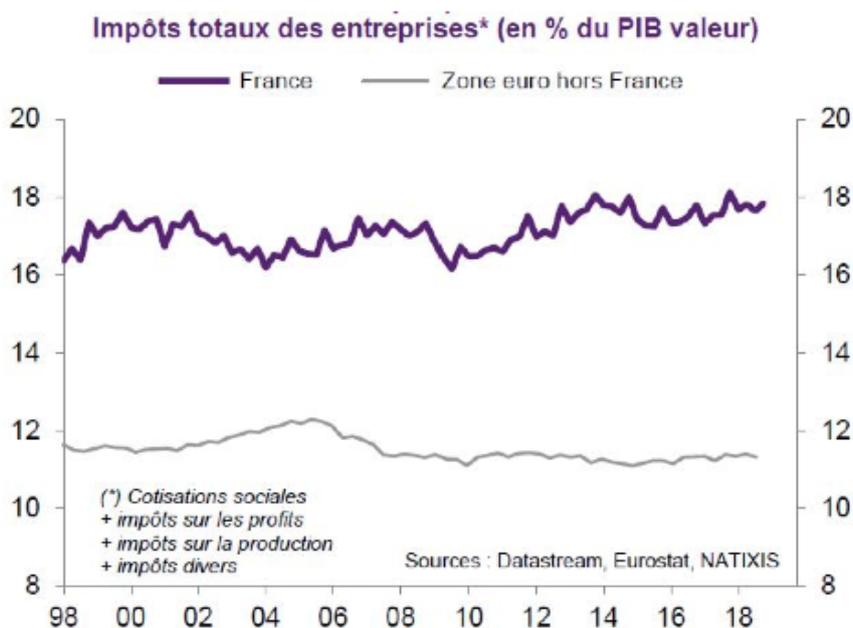


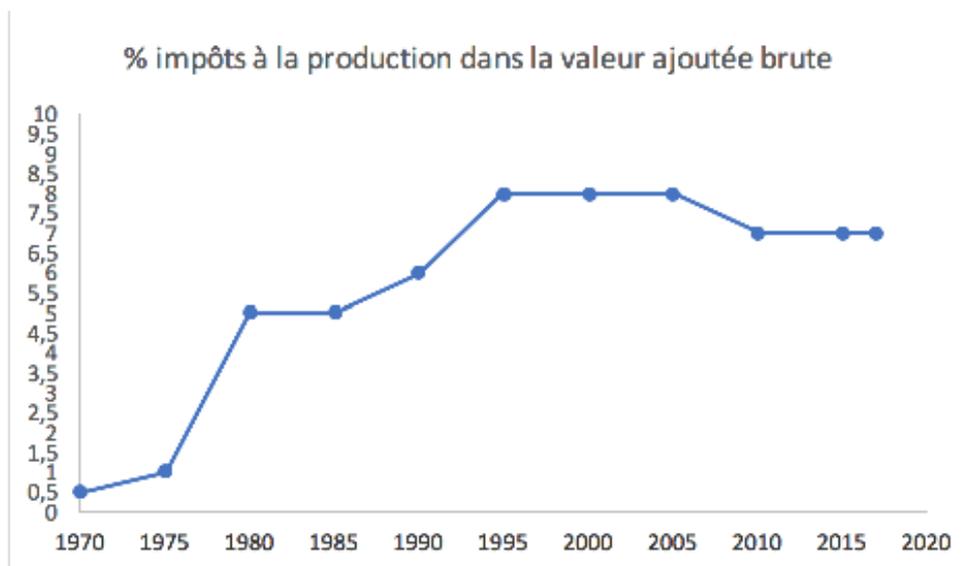
La Fondation Concorde estime que notre désindustrialisation résulte mécaniquement du besoin de financer l'Etat distributeur de subsides obligeant à surtaxer les entreprises françaises en général de manière plus conséquente les entreprises industrielles (via les impôts de production). Elle résulte également de notre croyance collective en l'avènement d'une société post-industrielle qui n'aurait plus besoin de produire.

Notre désindustrialisation française résulte mécaniquement du besoin de financer l'Etat distributeur de subsides obligeant à surtaxer les entreprises françaises en général et encore plus fortement les entreprises industrielles via les impôts de production.

En ce qui concerne les industries du domaine de la santé, la crise sanitaire nous a montré les limites de la conception française de la santé qui la considère à juste titre comme une prestation essentielle qu'il faut octroyer à tous et ce, quasi gratuitement et dont il faut réduire le coût par une régulation drastique de l'offre financée par de multiples surtaxes sur les entreprises du secteur. C'est notamment dans ce secteur que la notion de souveraineté nationale et européenne s'exprime le plus.

Elle résulte également de notre croyance collective en l'avènement d'une société post-industrielle qui n'aurait plus besoin de produire. L'abandon de l'impératif industriel qui était au cœur des politiques publiques après 1945 a été initié par le septennat de Giscard d'Estaing. Confrontés aux chocs pétroliers et à l'essor des dépenses d'indemnisation du chômage qui en résulte, les gouvernements accroissent fortement les impôts à la production qui passent de 0,5% de valeur ajoutée brute des sociétés non financières en 1970 à 5% en 1980, soit un décuplement. Ils ont à nouveau progressé à 8% entre 1995 et 2005 :





Source : données INSEE

Cette politique était évidemment un non-sens économique. Au moment où la hausse du prix du pétrole réduit la demande et oblige l'industrie à une mutation de son appareil de production pour réduire ses consommations d'énergie et développer de nouveaux produits plus économes. On ampute ses ressources et on réduit ainsi ses capacités d'adaptation.

Cet abandon de l'industrie avait été théorisée au préalable par nos dirigeants après les travaux de l'Hudson Institute d'Hermann Kahn réalisés pour la Datar au début des années 1970, dont le livre paru en 1973 « L'envol de la France » nous explique que la France aura dépassé l'Allemagne dans les années 1980 car nous sommes mieux adaptés au développement de la société post-industrielle...

Nous taxons le tabac pour en réduire sa consommation, comment pourrions-nous croire que surtaxer l'offre médicale ne la réduise pas ? **En dix ans, la France est passée de premier pays producteur de médicaments en Europe à la quatrième place. En effet, les industries de la santé subissent : les prélèvements sur les entreprises les plus élevés du monde développé (OCDE), les impôts de production qui surtaxent les activités industrielles ainsi que des impôts et des taxes sectorielles.**

Selon l'étude comparative réalisée par Price waterhouse cooper, le taux global impôts + charges sociales + participation des salariés est très nettement supérieur en France, comparativement à tous les autres pays étudiés : l'écart minimal entre la France et les autres pays est de 16 points – et cet écart peut aller jusqu'à 73 points !

Nous ne pouvons pas nous désoler de la faiblesse de notre industrie en général et de notre industrie de santé en particulier sans prendre conscience de cette surtaxation rédhibitoire

1.3. La décentralisation, facteur de résilience

Par essence un Etat centralisateur apporte des réponses standard et massifiées aux besoins de sa population. Pour y parvenir, il a besoin d'anticiper, de planifier, de traiter avec de grands acteurs capables de travailler à grande échelle, de fournir en grandes quantités. De ce fait, il est forcément en difficultés lorsqu'il est confronté à une situation d'urgence imprévue.

C'est ce que l'on constate dans cette crise sanitaire avec les grandes difficultés rencontrées par l'Etat pour fournir le pays en masques. Pour apporter cette réponse de masse, il a recherché et contracté avec 4 grands fournisseurs dont 3 chinois. Mais cela a entraîné des délais importants pour les identifier, les évaluer, les sélectionner.

A contrario, les acteurs qui ont voulu assurer le sourcing de leurs besoins en dehors de l'Etat ont mobilisé les ressources à petite échelle que ce soit à l'importation ou auprès de petites et moyennes entreprises françaises. Parmi de multiples initiatives de terrain, citons par exemple la Ville de Cannes qui a mis en réseau une dizaine de couturiers de la ville pour fabriquer des masques réutilisables conformes à la norme AFNOR S76-001. Les régions, les collectivités locales, les entreprises ont ainsi réussi à fournir davantage de masques que l'Etat, (comme reconnu par le Premier Ministre), bien qu'elles se soient heurtées aux interdictions administratives ainsi qu'à des réquisitions pour certains. L'Etat n'est pas en capacité de s'appuyer sur les initiatives locales, de capter les petits ruisseaux qui, in fine, peuvent faire de grandes rivières. Force est de constater qu'il n'a pu assurer la logistique de distribution de masque contrairement à l'échelon local et régional.

De la même façon, du fait d'une coopération réduite avec les collectivités locales, nous n'avons pas pu organiser à temps la mise en place des « hôtels covid » permettant ainsi d'isoler les malades faiblement affectés et de mettre en quarantaine les porteurs du virus.

On constate également que le confinement aurait pu être différencié selon les régions. En effet, il a été difficile pour l'Etat d'adopter des réponses différenciées adaptées à la réalité des situations.

Ce diagnostic appelle dans certains domaines une nécessaire réflexion sur l'efficacité d'une nouvelle décentralisation, plus à même de répondre rapidement aux besoins des Français et également davantage en capacité de mobiliser des solutions adaptées à la diversité des besoins de la population, de mobiliser des ressources disponibles à petite échelle. Cet échelon, plus proche des citoyens, permet, en situation de crise, d'opérer un lien plus fort et plus rapide entre toutes les parties prenantes et permet in fine de répondre plus précisément aux besoins. Cette décentralisation doit être engagée avec prudence et sagement mesurée.

1.4. La nécessaire alliance entre l'Etat et les entreprises pour accroître la prospérité

Au-delà de ces exemples, les réponses de masse de l'Etat se sont faites sentir comme étant de plus en plus en décalage avec les capacités des nouvelles technologies à apporter des solutions personnalisées.

La Fondation Concorde constate dans la gestion de cette crise, l'absence initiale de coopération des administrations avec les collectivités locales mais aussi avec les entreprises. Dans toute la première phase de l'épidémie, l'hôpital privé a été laissé en dehors et n'a été sollicité que quand les hôpitaux publics sont arrivés à saturation. S'ils avaient été sollicités plus tôt, il aurait été possible de prendre en charge un nombre plus important de malades comme cela était le cas en Allemagne. Les laboratoires d'analyses biologiques privés n'ont été autorisés à pratiquer des tests COVID-19 que le 7 mars 2020. Le Président du syndicat des biologistes n'a été reçu par le cabinet du Ministre de la santé que le 8 Avril. L'Etat n'a pas noué de collaborations spécifiques avec les entreprises françaises spécialistes du sujet comme Bio-Mérieux (alors que l'armée américaine a contracté avec elle dès Février) ou Novacyt qui engrange des commandes records pour son test COVID-19 et qui est littéralement en train de changer d'échelle. **La gestion de la crise sanitaire a été indéniablement pensée comme une affaire relevant avant tout de l'Etat et de l'Hôpital public.**

Cette volonté de gestion exclusive correspond à la vocation historique de l'Etat Français considéré comme l'organisateur de la société, de l'économie, en capacité d'apporter de manière exclusive une solution à tout problème.

Par ailleurs, nous avons assisté à un élan de solidarité de la part de nombreuses entreprises, (LVMH en tête) qui se sont mis à produire comme en temps de guerre pour apporter leur soutien à l'Etat.

Plus généralement, ce paradigme d'omnipotence étatique est confronté à une révolution technologique qui donne le pouvoir aux entrepreneurs comme cela n'a jamais été le cas dans l'histoire.

Ainsi ne voit-on pas la fusée réutilisable d'Elon Musk, projet lancé en 2002, supplanter les fusées d'ArianeGroup, émanation d'une coalition d'Etats au point de devoir supprimer 2 300 de ses 9 000 emplois ? Facebook n'a-t-il pas plus d'influence dans le monde que la plupart des Etats européens ?

Selon la Fondation Concorde, deux raisons expliquent ce nouveau pouvoir des entrepreneurs :

- **La concomitance de l'émergence de nouvelles technologies de rupture**, internet des objets, impression 3D, ciseaux génétiques, bientôt la 5G, ... qui se conjuguent pour multiplier les solutions à un problème.

- **Transformation fondamentale**, le fait que ces technologies soient mobilisables à petite échelle sous forme de coûts de fonctionnement. A l'heure actuelle, une petite structure peut disposer d'une puissance de calcul phénoménale, des logiciels les plus sophistiqués, faire produire les pièces les plus complexes sans investir. Elle peut également grâce à internet vendre et se sourcer sur l'ensemble de la planète. Cela multiplie les opportunités pour les entrepreneurs. Hyperloop qui développe le train supersonique qui pourra nous transporter à 1 200 km/h compte moins de 50 salariés mais anime une communauté de 900 scientifiques issus de 42 pays.

Dans ce contexte, la décision étatique a du mal à tirer le profit de cette révolution technologique. Parce que l'entrepreneur, en partant d'une feuille blanche, peut tirer tout de suite tout le profit des nouvelles technologies, parce que les cycles de décision de l'Etat sont supérieurs au rythme d'évolution de ces technologies, parce que le marché va mettre en concurrence plusieurs solutions et valider la meilleure.

Cette révolution technologique amène à réévaluer la place que doit occuper l'Etat. Nous basculons d'une situation où l'Etat comblait les insuffisances du marché à une situation où le marché peut combler les insuffisances de l'Etat, y compris pour remplir des besoins sociaux.

La puissance d'un Etat dépend plus que jamais de la réussite et du rayonnement de ses entreprises. Son efficacité dépend des collaborations qu'il établit avec elles. L'Etat français doit sceller une alliance avec les entreprises pour le bien de tous.

2. Une relance sous la menace des marchés financiers ?

La France aborde cette crise dans une situation déjà dégradée de ses finances publiques avec un endettement élevé et un déficit structurel qui limitent ses marges de manœuvre.

Il faudra surtout faire face dans la durée à une situation financière encore plus problématique avec :

- Un endettement qui pourrait s'élever tout confondue entre 120 et 130 % du PIB 2020 ; on annonce déjà 115% !
- Un endettement généralisé des acteurs économiques qui va réduire leur capacité d'investissement ;
- Un risque très limité néanmoins de remontée des taux qui va alourdir le poids des dettes ;
- Un accroissement du déficit structurel ;
- Une augmentation des déficits jumeaux, déficit public et déficit commercial.

Tous ces facteurs rendront difficile le financement de notre dette par les marchés financiers. Le risque est grand de vouloir rétablir les finances publiques par l'augmentation de la pression fiscale alors que nous sommes déjà en saturation de prélèvements. **Le quinquennat précédent qui a mené une telle politique de rétablissement de l'équilibre des finances publiques par l'impôt a mis en valeur son caractère contre-productif. Nous devons en retenir la leçon.**

Nous préconisons des mesures conjoncturelles de relance de la production, mais surtout nous proposons également de rassurer les marchés par des réformes structurelles visant à réduire le poids de l'endettement rapporté au PIB par une augmentation de la croissance économique. Conserver la confiance des marchés financiers et ainsi bénéficier d'un financement de notre dette à taux zéro constitue un impératif. Dans le cas contraire, la situation du pays pourrait devenir hors de contrôle.

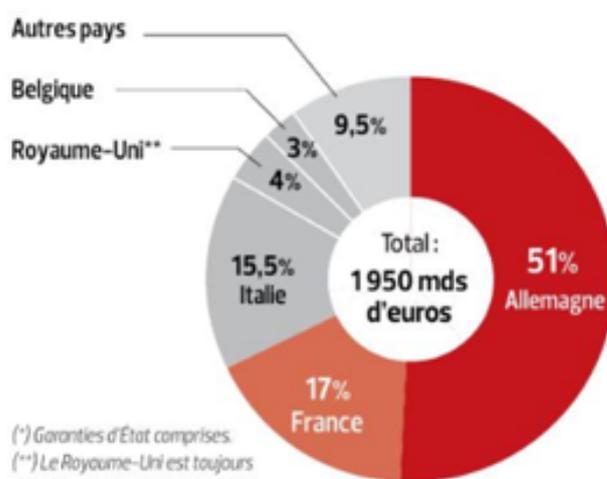
3. Quel plan d'adaptation à court terme ?

3.1 Les spécificités de la situation économique française post COVID19

La France est le pays de la zone euro dont l'économie a été le plus impactée par le coronavirus.

Si nous nous comparons à l'Allemagne, nous soutenons moins nos entreprises avec une garantie des prêts à 90 % par la BPI contre 100% et nous leur fournissons beaucoup moins d'aides directes, 3 fois moins que l'Allemagne, à peine plus que l'Italie :

RÉPARTITION DES AIDES D'ÉTAT* APPRouvÉES PAR LA COMMISSION EUROPÉENNE DEPUIS LE DÉBUT DE LA CRISE



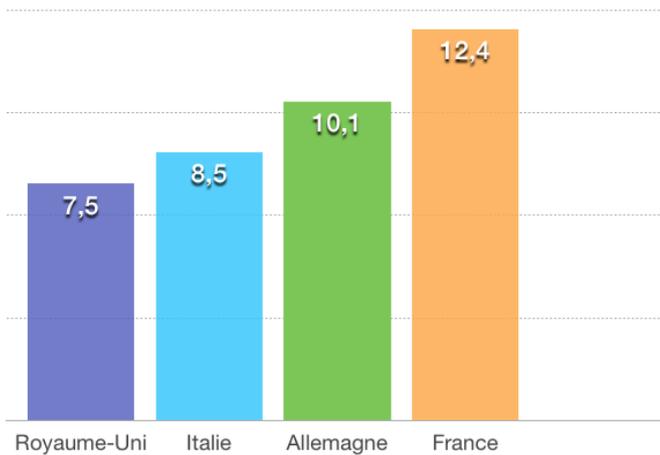
(*) Garanties d'État comprises.
(**) Le Royaume-Uni est toujours dans le marché unique, ses aides sont toujours contrôlées.

Source : Commission européenne

Infographie **LE FIGARO**

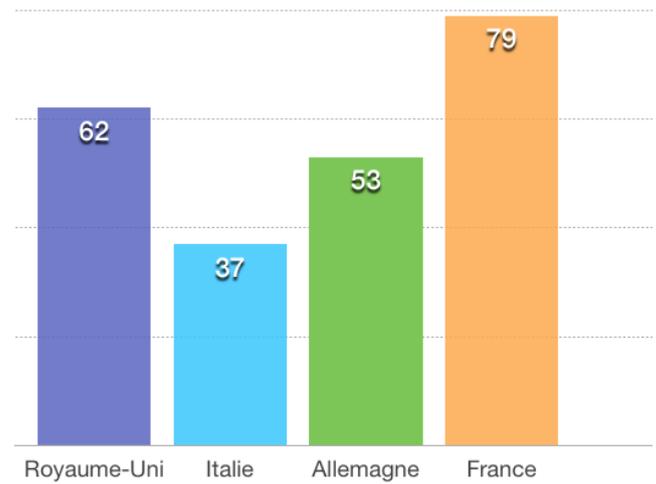
Parr contre côté demande, nous avons indemnisé le chômage partiel plus généreusement que tout autre pays :

L'ampleur du chômage partiel en Europe - Nombre de chômeurs partiels, en millions



Source : UBS

Coût estimé, en milliards d'euros



Source : UBS

Les Français sont 2 fois plus soutenus que les Allemands mais les entreprises françaises sont 3 fois moins soutenues que les entreprises allemandes.

Nous avons été probablement trop généreux dans les garanties de revenus au chômage partiel si bien que les Français ont accumulé 50 milliards d'euros d'épargne supplémentaire pendant la période de confinement. Il est peu probable que cette masse d'agent se convertisse en une forte relance de la consommation, du fait des restrictions d'activité persistantes dans la restauration et les loisirs et de la crainte du chômage qui va monter.

Tous éléments qui vont amener sa stérilisation en épargne de précaution si la confiance fait défaut.

A court terme, le problème n'est pas un enjeu de pouvoir d'achat, mais un problème de préservation de l'offre, de survie des entreprises. Leur disparition ne peut que faire flamber le chômage et alors miner la confiance et par un effet de second tour créer un problème de pouvoir d'achat.

Il faut clairement rééquilibrer notre politique en soutenant davantage les entreprises. Notre offre productive est en risque.

3.2 Ce que nous préconisons

Créer la confiance indispensable à la reprise en annonçant rapidement les grandes réformes, celle de l'Etat, décentralisation, débureaucratization...C'est le mouvement qui peut créer la confiance.

Il faut prendre en compte les mesures de conservation suivantes :

a) Préserver davantage les PME en garantissant à 100 % les emprunts PGE pour les entreprises de 10 à 250 salariés comme c'est le cas en Allemagne

b) Soutenir les petites entreprises en garantissant 100 % des prêts jusqu'à 25000 euros comme c'est le cas en Italie, en envisageant leur transformation en dotations de l'Etat.

c) Pour renforcer le rebond de production de l'après coronavirus, nous devons assouplir de manière dérogatoire jusqu'à la fin 2020 les règles régissant le temps de travail, le repos hebdomadaire, le travail du dimanche, la prise des congés payés à l'instar des ordonnances qui ont été prises pour la période de confinement. Il faut un discours sur les efforts nécessaires qu'il faudra consentir pour payer et compenser les moyens gigantesques qui auront été engagés pour enrayer l'épidémie. Il faut éviter d'installer l'idée aussi dévastatrice que séductrice que l'on pourra continuer à dépenser à guichet ouvert.

d) Soutenir davantage nos entreprises industrielles en mobilisant le surcroît d'épargne des français par la création d'un fonds d'investissement géré par la BPI bloquant les fonds empruntés pendant 5 ans garantissant a minima le remboursement du capital et rétribuant l'épargne de manière défiscalisée par la moitié des plus-values dégagées.

e) Lutter contre le chômage dans les services, qui va miner la confiance, par un encouragement de l'entrepreneuriat. La plus grande partie de l'augmentation du chômage va provenir du commerce de détail, de la restauration, de l'hôtellerie et des loisirs. Si la majorité des grandes entreprises de ces secteurs devraient survivre, il n'en sera pas de même d'une partie des indépendants qui vont par ailleurs devoir faire face à une mutation des comportements de consommation. Mais c'est un secteur qui peut se régénérer rapidement par la création de nouvelles entreprises, du fait de besoins de capitaux moindres et grâce à la baisse prévisible du loyer des baux commerciaux. Pour accélérer cette régénération, nous proposons pour les deux prochaines années de porter le taux de réduction d'impôts dans une nouvelle création d'entreprise à 30 % de l'investissement avec un plafond d'investissement de 100 000 euros par foyer, d'instaurer une franchise d'impôt sur les sociétés pendant cette période, de permettre à un créateur chômeur de bénéficier de son indemnisation pendant un an et d'exonérer de charges sociales jusqu'à la fin 2021 une nouvelle embauche dans les entreprises de moins de 10 salariés.

f) A l'occasion de cet encouragement de l'entrepreneuriat, alléger ou supprimer les freins à la création d'entreprise, n'ayant pas d'incidence sur la sécurité des consommateurs et des travailleurs, au niveau de l'Etat et des chambres de métiers en créant une plateforme web de signalement des difficultés rencontrées.

4. Les réformes nécessaires pour le redressement du pays

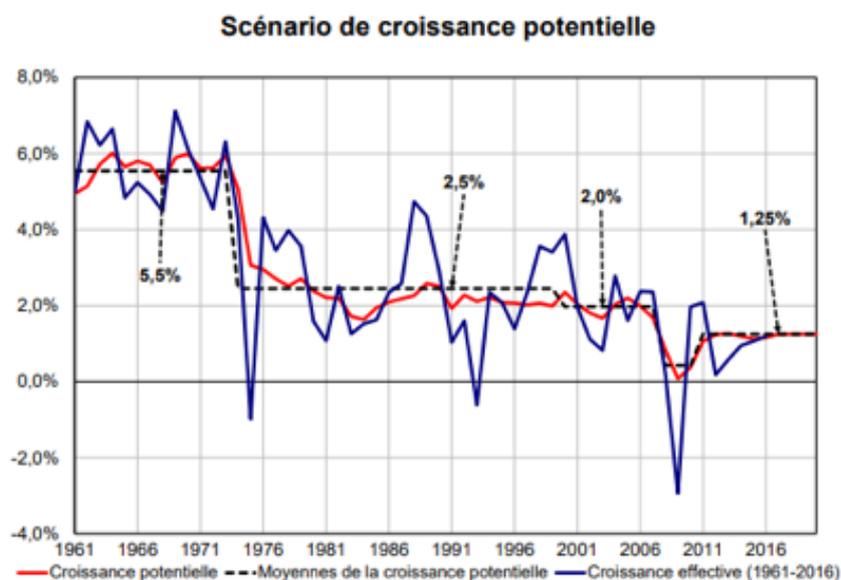
4.1 notre stratégie : un Etat plus efficace et plus de croissance par la réindustrialisation et remettre plus de français au travail

Nos préconisations pour le redressement de la France conjugue des réformes qui visent à :

- Améliorer l'efficacité de l'Etat
- Augmenter la création de richesse du pays, seul moyen de satisfaire les besoins des français et de conjurer la menace d'endettement public hors normes qui devrait être considérable. (Entre 120 % et 130 % du PIB 2020)

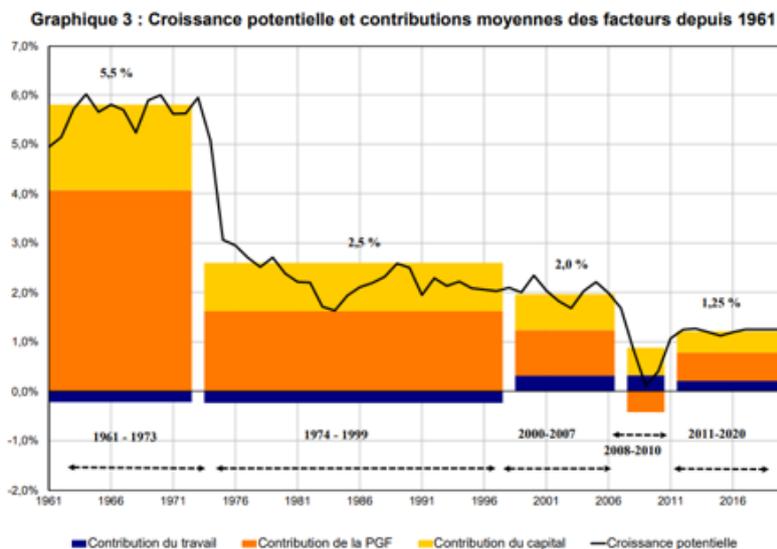
L'enjeu est donc de réduire notre endettement par des économies en transformant en profondeur notre gestion publique et en augmentant le PIB pour améliorer le ratio ENDETTEMENT / PIB, principal indicateur pris en compte par nos prêteurs.

C'est un enjeu d'autant plus important que la croissance potentielle française (celle que l'on peut atteindre sans tension et sans endettement supplémentaire) devrait à nouveau refluer, comme après chaque crise qui réduit les capacités de production, met en faillite des entreprises. Notre hypothèse si nous n'engageons pas ces réformes est que nous sortirons de la crise avec une croissance potentielle de 1%, rythme qui ne permet pas le désendettement.



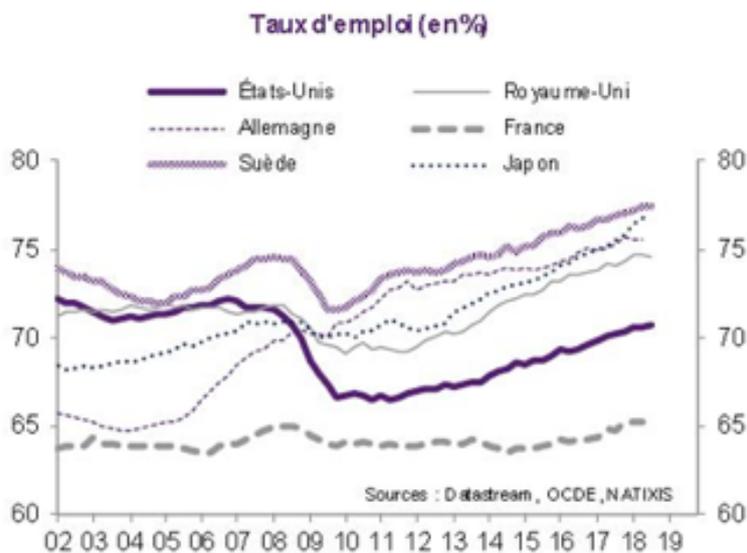
Source : Insee, calculs DG Trésor.

Nous visons le retour à une croissance potentielle de 2 % à un horizon de 10 ans grâce à nos réformes. L'analyse des composantes de la croissance actuelle permet d'identifier les marges de manœuvre et nos potentiels de relance de la croissance :



a) Augmentation prioritaire du taux d'emploi

Dans un contexte de faibles gains de productivité, l'augmentation du taux d'emploi devient un levier fondamental pour accroître la croissance de notre économie. Or, nous avons une considérable réserve de croissance si l'on compare notre taux d'emploi avec celui des autres pays. La France est en effet le pays de l'OCDE où l'on travaille le moins :



France : 66% en 2019

Améliorer de 10 points notre taux d'emploi et revenir au niveau de pays comparables représente un potentiel de croissance supplémentaire de 15% du PIB qui effacerait une part importante de notre surcroît d'endettement.

La Fondation Concorde préconise d'initier un discours de travail : plus de travail pour chacun dès la sortie de crise et plus de Français au travail par la suite. Nous visons une augmentation de notre croissance potentielle de 1 point à un horizon de 10 ans grâce à ce levier.

b) Réindustrialiser pour augmenter la productivité

Réindustrialiser nécessite d'investir. Cela a un double effet : augmenter la composante capitale de la croissance potentielle et par ricochet sa composante productivité (PGF). Les gains de productivité de l'industrie sont en effet 3 fois plus élevés que dans le reste de l'économie. Plus d'industrie, c'est plus de croissance et plus de pouvoir d'achat.

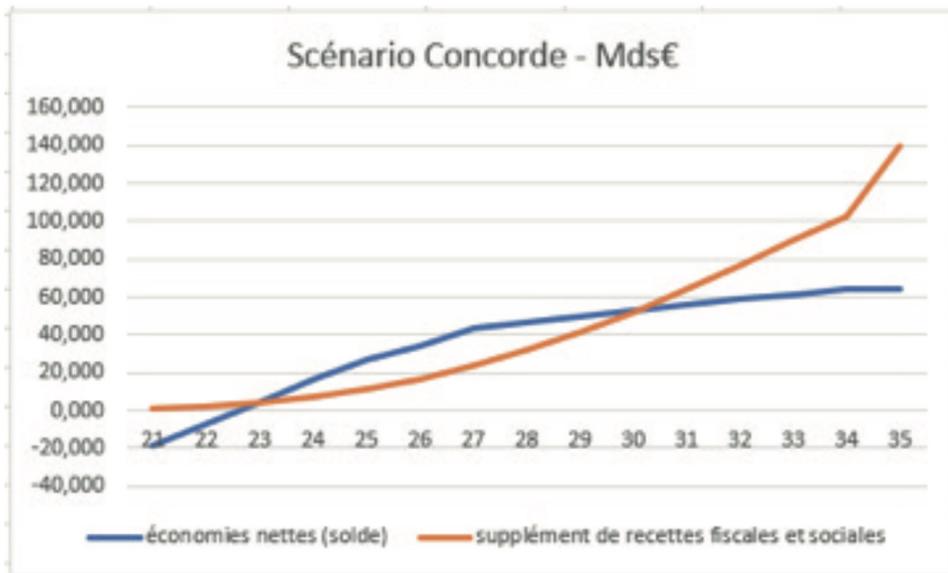
La stratégie de la Fondation Concorde pour désendetter le pays s'articule en deux volets :

D'abord d'importantes économies par la réorganisation en profondeur de l'Etat et des administrations. Loin de l'affaiblir, cette transformation vise à le renforcer en réduisant le nombre de niveaux d'administration et en clarifiant les responsabilités.

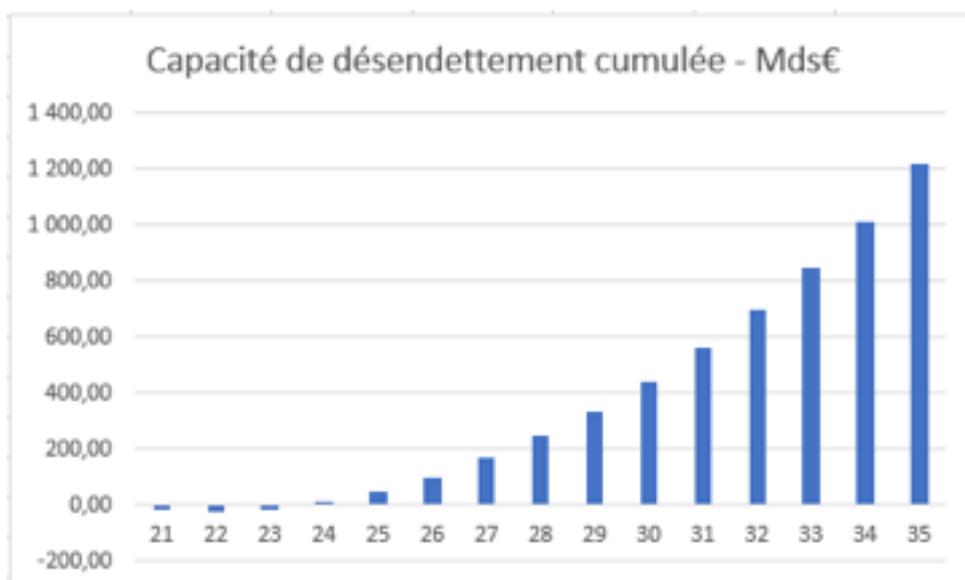
Une augmentation des recettes fiscales et sociales par une relance de la croissance par la réindustrialisation et des réformes visant à redresser le taux d'emploi.

La conjonction de ces deux politiques permet d'envisager un retour au niveau d'endettement d'avant crise en 10 ans.

Ces deux leviers de croissance doivent permettre d'élever le niveau de croissance potentielle de la France de 1 point en 10 ans. Il passerait de 1% à 2 % et permettrait d'augmenter les recettes fiscales et sociales. Concomitamment, le processus de transformation de l'Etat (détaillé par la suite) permet d'abord de financer l'ensemble des dépenses fiscales de réindustrialisation à partir de 2023 et de réduire la dette par la suite :



La synergie entre ces deux leviers- économies par la transformation de l'Etat et supplément de de recettes fiscales et sociales par la croissance- procure une réelle capacité de désendettement au pays : 300 milliards d'euros en 2029, 400 en 2030. Adopter et afficher cette stratégie est de nature à rassurer nos créanciers et nos partenaires européens.



4.2 Transformer l'Etat en profondeur

La rigueur budgétaire n'est pas antinomique de la santé bien au contraire !

En 2018, 15 pays de l'UE à 28 affichaient un excédent budgétaire et 13 un déficit. Si l'on analyse le taux de mortalité du COVID-19 rapporté au million d'habitants le 2 mai 2020, on constate que les 5 pays supportant le plus fort taux de mortalité affichent un déficit de leurs comptes publics : les pays les plus rigoureux dans la gestion de leurs finances publiques sont clairement les pays les mieux préparés pour affronter une crise sanitaire :

Mortalité par million d'habitants au 2 mai	
Belgique	670
Espagne	531
Italie	467
Grande-Bretagne	405
France	377

Ce n'est pas un paradoxe : la gestion rigoureuse de ses finances publiques nécessite de gérer au mieux chacune des composantes de l'action publique : éducation, santé, justice... La bonne gestion du système de santé permettrait de dégager des marges de manœuvre, d'investir, de moderniser, d'anticiper.

Encore un fois, la comparaison avec l'Allemagne montre que l'on peut obtenir de meilleurs résultats en termes de santé, d'éducation avec des dépenses publiques moindres : 44,3 % de dépenses publiques rapportées au PIB contre 55,6 en France. C'est le premier objectif que nous devons atteindre, égaler l'efficacité de la dépense publique allemande.

Intégrer le progrès technologique dans la gestion publique

Les dépenses publiques représentent 17 % du PIB à Taïwan et à Singapour, 30,3 % en Corée du sud, 55,6 % en France. C'est un écart considérable qui nous amène à nous interroger et à remettre en cause nos convictions, nos certitudes et nos dogmes : comment des pays qui dépensent 3 fois moins que nous peuvent-ils avoir de meilleurs résultats en matière de santé, d'éducation, de sécurité ?

Pour rattraper les pays occidentaux, ces pays ont misé sur le triptyque du développement :

- Des investissements massifs dans le capital humain qui les met en tête du classement PISA et même en font des exemples pour les méthodes éducatives (Singapour) ;
- Des innovations technologiques maîtrisées aussi bien par les entreprises que par les administrations
- Un développement de l'industrie

Dès le début de l'épidémie, l'administration Taïwanaise a par exemple su mettre en oeuvre en un temps record qui force le respect des technologies de téléphonie mobile et de big data en croisant deux bases de données (celle de son système d'assurance maladie et celle des services de douane) pour en obtenir une, plus large, permettant de prévenir par SMS les personnes les plus susceptibles d'avoir contracté le virus selon leurs déplacements récents. *On comprend bien à travers cet exemple, que ce n'est pas le nombre de fonctionnaires qui compte.*

Pour intégrer le progrès technologique, l'Etat Français doit remettre en cause deux de ses principales spécificités :

- **Son absolue verticalité** : la décision Etatique verticale d'en haut a du mal à tirer le profit de cette révolution technologique qui favorise les relations horizontales entre les acteurs de la société. Des groupes improvisés de médecins sur WhatsApp ont été constatés et se sont par exemple révélés être plus efficaces que la coordination par les ARS.
- **Son approche fondamentalement juridique et règlementaire** a révélé son impuissance à affronter des situations d'urgence et de pénuries et qui in fine ralentit l'adaptation du corps social. « L'affaire des masques » illustre parfaitement la nécessité pour notre Etat de se départir de cette approche. L'échec dans la mise en place de ce geste barrière fondamental s'explique avant tout par notre corpus de normes qui ne vise que la protection de son porteur alors qu'il fallait utiliser le masque pour protéger les autres, tout tissu pouvant retenir les postillons. Or, pour l'Etat Français, il est inconcevable d'imposer ou même de recommander une mesure sans qu'elle soit accompagnée de règles ou de normes. C'est pourtant ce qu'a fait Bill de Blasio, le Maire de New York : « Cela peut être une écharpe, quelque chose que vous avez fabriqué chez vous, un bandana ». « Cela n'a pas besoin d'être un masque de professionnel », « nous ne voulons pas que vous utilisiez les masques dont ont besoin les personnels d'urgence et les soignants ». Notre Etat a donc voulu appliquer les normes existantes, extrêmement rigoureuses, des masques de protection des porteurs à des masques de protection des autres qui n'ont d'autres objet que de retenir les postillons, d'où les pénuries et les controverses ...

La Fondation Concorde recommande à l'Etat Français de redéfinir sa vocation et ses missions dans un monde où l'horizontalité a pris le pas sur la verticalité. Il doit réfléchir à ses articulations avec les collectivités territoriales et les entreprises.

Pour transformer en profondeur l'Etat, nous pensons que le meilleur moyen consiste à réformer en profondeur les modalités de recrutement de la fonction publique.

Il nous semble absolument nécessaire de compléter l'approche administrative et juridique qui prévaut au sein de l'Etat par d'autres cultures. La fonction publique a besoin d'ingénieurs. Elle a besoin de mathématiciens, d'analystes de données. Elle a besoin de logisticiens. Nous préconisons une transformation basée sur la diversification des profils de recrutements en conditionnant le recrutement des fonctionnaires hors police, armée et santé à un parcours professionnel de 5 ans en dehors de l'administration pour :

- Introduire les méthodes de travail et d'organisation qui font l'efficacité des entreprises et intégrer les opportunités de la révolution technologique en cours ;
- Ajouter une vision économique et industrielle à la réglementation administrative ;
- Insuffler une connaissance de la société française, des besoins de la population et des entreprises ;

Nous proposons à cet effet de réformer radicalement la plupart des écoles généralistes (type ENA, IRA) ainsi que les écoles spécialisées (type école des impôts) pour leur confier une double mission à l'exclusion de toute formation longue comme aujourd'hui ;

- Organisation des concours par filière (droit, finances, RH, management, conduite de projet, achat, ...) avec une première sélection sur dossier à partir des parcours professionnels, un QCM évaluant la connaissance de la discipline et un entretien. Les concours seront ouverts à la promotion interne. Pour la magistrature, le concours sera conditionné à l'exercice d'une profession juridique de dix ans.
- Formation au contexte administratif pendant 3 mois.

L'accès aux carrières continuerait à se faire en fonction du rang de réussite aux concours (d'entrée dans ce nouveau schéma) et dans une certaine mesure au profil.

L'accès aux emplois de direction serait conditionné par le passage dans une sorte «d'école de guerre» (ou «INSEAD») quel que soit le corps d'origine.

4.3 Réindustrialiser

Le COVID19 nous a apporté la démonstration que nous devons nous réindustrialiser pour assurer notre sécurité sanitaire aujourd'hui, demain notre sécurité militaire peut-être. **Il ne s'agit nullement de viser une illusoire autarcie, de vouloir tout produire tout par nous-mêmes, mais de préserver un tissu industriel suffisamment puissant et diversifié pour qu'il puisse apporter rapidement des solutions en cas de crise par des reconversions de production. Il s'agit de produire une part importante des biens de souveraineté et de sécurité.**

Au-delà, les conséquences de notre désindustrialisation sont graves et multiples. La désindustrialisation réduit la croissance et :

- **Fragilise la démocratie par la fragilisation des classes moyennes** : moins d'industrie, c'est moins d'emplois intermédiaires bien rémunérés qui forment le bataillon des classes moyennes, ce socle des démocraties ;
- **Met les territoires en crise** : l'industrie constitue le cœur de l'activité économique de nombreux territoires. 70% des usines sont implantées à proximité des petites et moyennes villes. Une usine qui ferme, c'est devoir se rabattre vers des emplois de service moins bien rémunérés, devoir aller les chercher plus loin et augmenter ses frais de transport. (C'est un des principaux ressorts de la révolte des gilets jaunes.) ;
- **Augmente les inégalités sociales au cœur même des métropoles** : en dépit d'un taux de chômage moins élevé de 1 point avec l'ensemble de la France, le taux de pauvreté est supérieur en Ile-de-France du fait de la perte accélérée des emplois industriels ;
- **Affaiblit notre potentiel d'innovation** : la désindustrialisation constitue un facteur explicatif de la faible conversion de la R&D française en innovations. En effet, pour se concrétiser, l'innovation a besoin d'un tissu industriel traditionnel diversifié. De fait, comment une faculté de médecine pourrait-elle développer un robot de chirurgie en l'absence de ce tissu industriel (mécanique de précision, tôlerie, électromécanique, électronique...) ? ;
- **Augmente notre empreinte carbone** : c'est le paradoxe français, nous avons additionné de nombreuses politiques qui ont réduit les émissions de CO2 sur le territoire national mais par la désindustrialisation : moins de CO2 en France, mais beaucoup plus dans le monde via les émissions cachées dans nos importations. *La véritable politique verte selon nous, consiste à réindustrialiser.*

Relancer notre industrie présente donc bien des avantages. La Fondation Concorde propose un objectif de retour à un taux de 20% du PIB qui nous paraît nécessaire pour maintenir la prospérité. C'est pourquoi le gouvernement a adopté le Pacte productif 2025, qui vise à accroître la part de l'industrie et de l'agriculture dans notre produit intérieur brut de 13,5% aujourd'hui à 15% en 2025, puis de plusieurs points supplémentaires d'ici 2030. Par industrie, il faut comprendre des entreprises robotisées et numérisées, employant de nombreux ingénieurs et des personnes qualifiées, des entreprises assurant leur développement par un gros effort de R&D.

Pour réaliser cette réindustrialisation, nous proposons de :

a) Faire de la suppression de la C3S une priorité

C'est l'impôt le plus nuisible pour les productions sur le sol français car il taxe en cascade le chiffre d'affaires à tous les stades de fabrication. S'il y a quatre étapes de fabrication avec des entreprises différentes, le produit est taxé 4 fois ! Pour s'en prémunir, les entreprises ne peuvent que chercher des sous-traitants à l'étranger !

Financement de la suppression : 3 milliards € nets (recettes C3S : 3,8 milliards €, surcroît IS en cas de suppression : 0,95 milliard €).

b) Instaurer un crédit d'impôt « modernisation de l'appareil de production »

Un crédit d'impôt pour les dépenses de matériels et outillages utilisés pour des opérations industrielles de transformation et de fabrication, des logiciels et des équipements de réalité augmentée intervenant dans la conception, la fabrication et la transformation hors énergie permettrait de réaliser le choc d'investissement et de transformation dont notre industrie a besoin en incitant toutes les entreprises industrielles à investir. Il constituerait également le choc de productivité dont notre économie a besoin. La relance de l'investissement privé est en effet le meilleur moyen de relancer notre économie par l'amélioration de la productivité qu'il va apporter. Les mesures de chômage partiel ont en effet permis de préserver pour l'essentiel le pouvoir d'achat des ménages. Toutes les marges de manœuvre doivent donc être focalisées sur le redressement de l'offre.

Dans l'hypothèse où le taux serait fixé à 50 % engendrant une hausse de l'investissement de 20 %, le coût s'élèverait à 8,2 milliards € par an.

Ce crédit d'impôt modernisation de la production présente l'avantage :

- D'être déjà pratiqué par le ministère de l'Economie et des Finances (CICE, CIR)
- D'être très similaire aux mesures de suramortissement prises entre 2015 et 2017 et dans le PLF 2019
- D'être ciblé presque exclusivement sur l'industrie
- D'être « paramétrable »
- De profiter à l'ensemble des entreprises industrielles bénéficiaires ou non et donc de relancer l'industrie sur l'ensemble des territoires au moment où les capacités de financement des investissements vont se trouver très amoindries
- D'éviter la confrontation avec les collectivités locales qui sont les principaux bénéficiaires des impôts de production.

c) Supprimer la CFE

Les collectivités doivent participer à l'effort de redressement. Enfants gâtés de l'Etat depuis 40 ans, il est temps qu'elles s'appliquent de la rigueur dans le fonctionnement, y compris les communautés de communes. Pour desserrer la pression fiscale sur l'industrie mais aussi sur les artisans et les commerçants et relancer ainsi l'économie territoriale qui aura été malmenée par la crise. Le coût net de cette mesure après IS s'élève à 6,5 milliards €.

d) Adopter une mesure d'attractivité pour les talents scientifiques

Les différentes économies s'affrontent pour attirer les talents qui sont les facteurs clés de la nouvelle industrie numérique. La France est peu attractive avec un niveau d'imposition élevé et le niveau élevé des cotisations sociales. A budget équivalent, on finance 3 ingénieurs en Allemagne pour 2 en France.

Pour y remédier, pour localiser des industries de pointe sur notre territoire, nous proposons le plafonnement des cotisations sociales et des indemnités chômage à 4 SMIC pour un coût de 4 milliards €.

e) Supprimer les taxes sectorielles sur les industries de la santé

Pour un coût après IS de 4 milliards d'euros, mettre en place une régulation stratégique et industrielle de l'offre médicale en lieu et place de la régulation budgétaire actuelle.

Cet effort du pays pour retrouver une industrie solide devra être expliqué aux français. Il s'agit d'un effort de 25 milliards, pour rendre nos entreprises de ce secteur compétitives. Enfin, après 40 ans de confrontation sur les marchés mondiaux où elles présentaient un surplus de coût moyen entre 10 et 12% par rapports aux concurrents « étrangers » nos entrepreneurs désormais ne seront plus désavantagés.

4.4 Augmenter la croissance par l'élévation du taux d'emploi

Structurellement, nous proposons d'actionner trois leviers pour que davantage de Français travaillent :

a) Reculer l'âge de la retraite d'un trimestre par an et renoncer à la réforme des retraites qui est rejetée.

b) Maintenir la réforme des allocations chômage en l'état mais en reportant son application à 2022 pour prendre en compte l'inévitable résurgence du chômage après la crise. (Sans doute près de 15% de chômage fin 2020).

c) Regrouper les minimas sociaux dans une allocation sociale unique incitant à l'activité.

La France compte aujourd'hui dix minima sociaux auxquels il faut ajouter de multiples droits connexes. Le système est d'une extrême complexité : conditions d'accès, montants, assiettes. Tous ces éléments diffèrent fortement du fait que leurs conditions d'accès, les montants et les assiettes de ressources diffèrent fortement. L'accès à certaines aides peut affecter le droit à d'autres prestations. Cela implique que le montant total perçu au titre des prestations sociales n'est pas la simple somme de chaque montant d'aide pris isolément. Cette complexité entrave le retour au travail en générant une grande incertitude quant à la réalité du bénéfice du retour à l'emploi.

Par ailleurs, ce système constitue clairement une trappe à inactivité pour les personnes seules du fait de la familiarisation d'une partie des prestations. Dans ces situations, retourner à l'emploi n'entraîne qu'un gain marginal et parfois nul. La Fondation Concorde propose la mise en place d'une allocation sociale unique, transparente via un barème simplifié pour afficher clairement le montant de l'allocation en fonction du revenu d'activité et de la situation familiale, en particulier pour :

1. Lever les incertitudes sur le risque d'une reprise d'activité pour les allocataires en indiquant clairement le solde entre les gains et les pertes de prestations sociales ;
2. Faire la lumière pour les décideurs publics quant aux conséquences de leur choix et ainsi mettre immédiatement en évidence les effets pervers, les trappes à inactivité

5. Comment financer ces réformes structurelles et réduire le déficit ?

Les réformes que nous préconisons pour réindustrialiser ont un coût budgétaire limité :

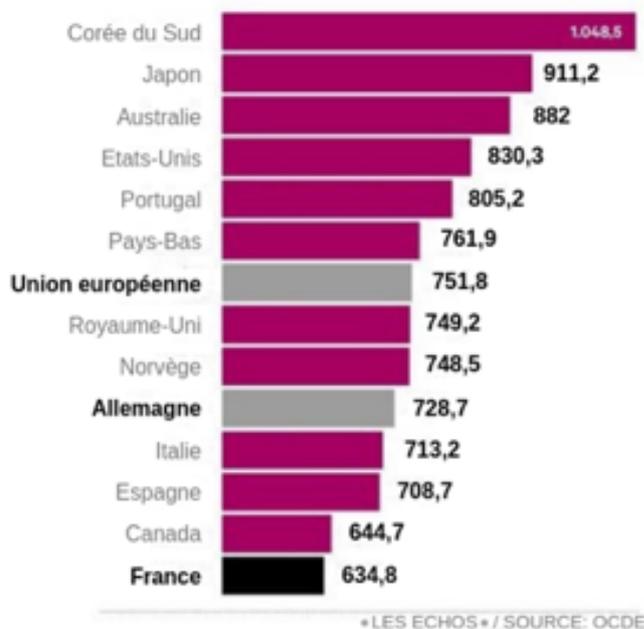
Suppression C3S :	3 milliards €
Crédit d'impôts investissement productifs :	8 milliards €
Suppression compensation de la CFE :	6,5 milliards €
Plafonnement des cotisations sociales à 4 SMIC :	4 milliards €
Suppression des taxes sur les industries de la santé :	4 milliards €
TOTAL :	25,5 milliards €

Elles représentent un investissement nécessaire pour relancer les productions sur le territoire français et augmenter notre croissance.

5.1. Le double dividende budgétaire des réformes qui augmentent le taux d'emploi

Ces réformes (Recul de l'âge de départ à la retraite, Allocation sociale unique, Réforme de l'indemnisation du chômage) présentent la particularité de procurer directement des économies budgétaires et indirectement un supplément de recettes budgétaires et de cotisations sociales résultant de l'augmentation du travail et de l'activité.

Total des heures effectivement travaillées (salariés et indépendants) rapporté au nombre d'habitants en 2017



5.1.1. Recul de l'âge de la retraite

Nous préconisons d'abandonner la réforme des retraites par points qui a été mal comprise par le public et suscite trop d'oppositions pour mener d'autres réformes à bien et de lui substituer une simple réforme paramétrique de recul de l'âge de la retraite.

C'est le levier le plus important par l'économie directe ; il procure : 2 milliards € par trimestre de report de l'âge de départ pour les salariés du secteur privé et 0,7 milliard € pour le secteur public.

Le recul de l'âge de la retraite améliore fortement le taux d'emploi et procure, ce faisant, d'importantes recettes fiscales et sociales au moins 2 fois supérieures à l'économie réalisée.

Rappelons également que l'âge de départ en retraite était fixé à 65 ans jusqu'en 1981 alors que l'espérance de vie à la naissance n'était que de 74 ans contre 82,4 actuellement. Il faut tenir un langage de réalité à l'opinion : ce n'est pas l'État qui garantit les retraites, mais la prospérité de l'économie. Or la garantie des retraites et leur revalorisation sont conditionnées par l'augmentation du nombre d'actifs pour un retraité, le ratio étant tombé actuellement à 1,65 actif pour 1 retraité. Le report de l'âge légal de la retraite constitue un levier d'économie très important pour les comptes sociaux.

Reporter l'âge de la retraite à 65 ans (c'est-à-dire l'aligner sur les autres pays européens) permettrait d'économiser directement 24 milliards € sur les comptes sociaux et générerait plus de 50 milliards d'euros de recettes fiscales et sociales supplémentaires, au court du temps.

Le relèvement de l'âge légal de départ à la retraite entraîne en effet mécaniquement une forte augmentation du taux d'emploi comme le montre l'impact du relèvement de l'âge légal à 62 ans qui a été mené en 2010.

Entre 2007 et 2017, le taux d'emploi des 50-64 ans a crû de 8,1% contre seulement 0,9% pour l'ensemble de la population. Ainsi, les 50-64 ans représentent 29,3% des personnes ayant un emploi en 2017 contre 23,8% en 2007. Cela représente 1,6 million d'emplois supplémentaires qui, selon l'hypothèse d'un PIB moyen par travailleur de 80 000 €, ont généré plus de 30 milliards € de recettes fiscales et sociales, soit 3 fois plus que l'économie sur les comptes sociaux qui est évaluée à 9 milliards €.

On vérifie ainsi que l'accroissement de recettes fiscales et sociales découlant de l'amélioration du taux d'activité est un enjeu crucial, bien supérieur à l'économie budgétaire pour rétablir nos comptes.

A l'horizon 2023, une telle mesure représente une économie de 8,1 milliards € et 16 milliards € de supplément de recettes fiscales et sociales soit 24,1 milliards € au total.

5.1.2 Fusion des minimas sociaux dans une allocation sociale unique incitant le retour à l'emploi

Il faut refonder le système des minimas sociaux (RSA, APL, prime d'activité) en les regroupant dans une allocation sociale unique réellement incitatrice à la reprise d'activité et faisant l'objet d'un contrôle.

L'enjeu budgétaire de cette réforme est important. Le retour à l'activité au SMIC dans le secteur marchand d'une personne célibataire permet d'économiser 598 € de prestations par mois (économie de 756 € de RSA et d'aides au logement mais dépense de 158 € de prime d'activité), soit une économie de 7 176 € par an.

Ce retour à l'activité génère au niveau du SMIC un PIB supplémentaire annuel de 40 000 € (80 000€ de PIB en moyenne par travailleur) lequel génère à ce niveau de salaire 35 % de ressources fiscales et sociales, soit un montant annuel de 14 000 €.

L'enjeu de recettes supplémentaires pour le budget du retour à l'emploi s'avère 2 fois supérieur à l'enjeu d'économie.

Un retour à l'emploi de 270 000 personnes correspondant à une augmentation de 1 point du taux d'activité représenterait un gain budgétaire de 5,7 milliards d'euros (économie de 1,9 milliard € de prestations sociales et 3,8 milliards € de recettes supplémentaires).

5.1.3 Report de l'application de la réforme de l'indemnisation du chômage à 2022

Compte tenu des conséquences de la crise sur l'emploi, nous préconisons de repousser l'application de la réforme à 2022.

Cette réforme générera une économie de 1,5 milliard d'euros et un supplément de recettes budgétaires de 2,5 milliards d'euros.

5.2 Les économies structurelles dans les administrations

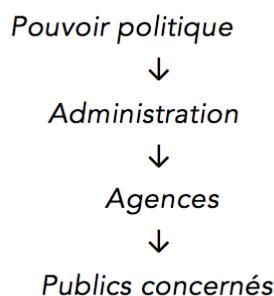
Loin d'affaiblir les administrations, nos propositions les renforceront. En supprimant des couches administratives, on raccourcit les chaînes de commandement, on clarifie les responsabilités et ainsi on gagne en réactivité et en efficacité.

5.2.1 Réduction des concours de l'Etat à ses opérateurs, réinternalisation des missions des agences au sein de l'administration

La Cour des Comptes pointe régulièrement l'affaiblissement de la tutelle de l'Etat ainsi que la mise en échec du pouvoir de contrôle du Parlement sur les 500 agences publiques auxquelles il faut ajouter les 26 autorités administratives et 443 hauts conseils et observatoires. Elle note l'augmentation rapide de leurs coûts de fonctionnement et de leur masse salariale : leurs effectifs sont passés de 246 000 en 2007 à 458 000 en 2018. Elle observe que ces agences n'ont pas apporté la preuve qu'elles étaient plus efficaces que l'Etat.

Nous estimons que l'on peut réduire considérablement ces coûts d'abord par une gestion budgétaire rigoureuse ainsi que par une ré-internalisation d'une partie des missions de ces agences dans l'administration. Ces agences amènent en effet une duplication des moyens avec des services de l'administration qui doivent en assurer le suivi.

Au-delà des surcoûts, ce système d'agence génère un émiettement des responsabilités et une grande déperdition des impulsions politiques qui ne peuvent que se diluer dans les différentes strates administratives :



C'est une dimension importante de « *l'Etat profond* ». Cette organisation est rendue totalement obsolète par les nouvelles technologies de « *l'horizontalité* ».

Supprimer une partie de ses agences permettrait donc de réaliser de très importantes économies tout en gagnant grandement en efficacité et en réactivité. Faut-il par exemple, en sus des services de l'administration, une ADEME de 1000 personnes avec son Inspection Générale, son Agence Comptable, son Secrétariat Général, sa Direction Déléguée à la transformation d'entreprise, sa cellule Qualité Transversalité RSE, ... Nous devons toujours avoir à l'esprit que les pays asiatiques parviennent à de meilleurs résultats avec des dépenses bien moindres.

Nous estimons souhaitable une réduction tendancielle moyenne de 4 % par an pendant 5 ans des concours de l'État à ses 500 opérateurs qui s'élèvent à 50 milliards€.

5.2.2 Simplifier, élaguer pour économiser

Les méthodes dites de réformes structurelles type « RGPP » ou modernisation de l'État présentent pour leur part un inconvénient majeur : ces méthodes ont toujours été appuyées sur une approche très consensuelle reposant totalement ou partiellement sur l'initiative et la bonne volonté des services visés et n'ont donc le plus souvent produit que des aménagements modestes et non pas des résultats décisifs.

En particulier, il n'a jamais été possible de remettre en cause l'existence même de certaines missions, les services qui en sont chargés n'ayant aucun intérêt à promouvoir leur propre disparition. Ces exercices ont aussi presque toujours été limités par leur inscription dans un cadre réglementaire inchangé.

Il s'agissait en substance de maintenir les mêmes procédures ultra-complexes, et de faire des économies en réorganisant uniquement les structures et les modes de travail. Ces exercices ont donc rapidement montré leurs limites.

Il existe en effet plus de 71 codes, environ 4 000 régimes différents d'autorisation, et pas moins de 400 000 normes qui doivent être appliqués et respectés par les administrations.

Cet ensemble s'avère à la fois coûteux à concevoir et à faire fonctionner, tout en étant très pénalisant pour l'économie. Il faut le revoir totalement !

L'État doit désormais moins s'impliquer pour moins taxer.

Donc, une réduction de la dépense publique d'ampleur nécessite en amont de rationaliser et élaguer des dispositifs d'aide et d'intervention, et de revenir sur les surtranspositions de directives européennes. On peut en attendre une baisse des dépenses de 2 milliards € en 2022.

5.2.3 Une réforme territoriale respectueuse des collectivités et génératrice d'économie

a) Conserver contre les approches simplistes les 35 000 communes, leurs 35 000 maires et leurs 450 000 conseillers municipaux, garantie de proximité demandée par les français mais simplifier la gestion intercommunale

Il faut être lucide : pour le moment, la création des intercommunalités a généré plus de dépenses que d'économies. Pourtant, gérer des budgets et des moyens au niveau des 1 263 communautés de communes est indispensable pour bénéficier de compétences et d'expertises rares et pour générer des effets d'échelles qui permettent de réduire les dépenses. Mais dans l'organisation actuelle de la gouvernance locale, les coûts de structure ont annihilé les économies d'échelle. Cela a en effet créé une couche supplémentaire dans l'organisation locale avec toujours un « doublonnage » important entre les communes et les intercommunalités.

Nous proposons de confier les missions intercommunales à la ville centre sous le contrôle d'un conseil communautaire élu par les représentants des communes. Cela permettra de réduire considérablement les coûts de structure et accélèrera la vitesse des prises de décision et des réalisations. Renforcer le rôle des villes centres permettra d'améliorer l'attractivité de l'ensemble du territoire de l'intercommunalité. De l'avis de certains maires, dans l'ensemble, les collectivités locales ont toujours été très bien « accompagnées » par l'Etat depuis des décennies. Leurs réalisations en témoignent.

b) Fusionner les services des départements proches

Le département a acquis une légitimité incontestable.

C'est l'échelon où s'exerce le plus efficacement la solidarité entre le milieu urbain et le milieu rural : la communauté de commune est trop proche, la région trop lointaine pour gérer l'aide sociale, le handicap, le RSA, la dépendance, la vieillesse.

Le regroupement des services des départements proches procurera des économies immédiates par des effets d'échelle.

Le maintien du dispositif électoral actuel, réformé récemment, paraît une bonne solution après qu'ait été effectué le regroupement deux à deux des cantons. Il devra être adapté pour que les représentants de l'agglomération puissent s'exprimer au sein du Conseil départemental.

c) Des régions mieux articulées avec leurs territoires

Pour améliorer cette articulation, les conseillers départementaux éliraient parmi eux les conseillers régionaux au scrutin de liste, avec une prime majoritaire. Leur nombre serait divisé par deux.

On éviterait les défauts manifestes du système actuel qui voit siéger des conseillers régionaux désignés par des instances partisanes, sans expérience du terrain local, et en rivalité possible avec les grandes métropoles et les départements.

Régions, départements et métropoles conviendront par convention de la répartition des compétences la plus adaptée.

d) Inciter à l'efficacité via la DGF

La dotation globale de fonctionnement aux collectivités locales doit pouvoir être pour partie conditionnée à la bonne gestion des collectivités :

- Retour aux 35 heures de travail et planifier un passage aux 37 heures,
- Plan d'amélioration de la productivité pour les collectivités présentant des ratios effectifs / citoyens administrés élevés.

Elle doit ainsi être minorée quand ces conditions ne sont pas respectées.

La simplification de la gestion intercommunale (mentionnée précédemment) entrainera une forte baisse des dépenses de fonctionnement qui peuvent être investis et rétrocedés aux citoyens. L'ensemble de ces réformes permettra à l'État de réduire considérablement la DGF. Nous prévoyons de la réduire de 50 % en dix ans.

e) Supprimer les doublons dans l'administration

L'État continue d'intervenir alors que les compétences ont été confiées aux collectivités territoriales : directions départementales de la cohésion sociale, SGAR, DREAL, DRAC, DIRRECTE (pour ce dernier service, l'action de réduction a été engagée par le ministère des Finances).

5.2.4 Supprimer les subventions destinées à remplacer par anticipation la production d'électricité nucléaire par les productions renouvelables

« Remplacer l'énergie nucléaire par les énergies renouvelables électriques n'a pas d'effet sur la lutte contre le changement climatique. Il faut le dire, l'affirmer, car nos concitoyens ne le savent pas » : Marjolaine Meynier-Millefert, députée LREM de l'Isère, Rapporteuse de la Commission d'enquête parlementaire sur l'impact économique, industriel et environnemental des énergies renouvelables, sur la transparence des financements et sur l'acceptabilité sociale des politiques de transition énergétique.

Ce constat de l'inutilité du remplacement de l'électricité nucléaire par l'électricité renouvelable par une commission parlementaire transpartisane constitue une réelle avancée, un retour au réel et à la rationalité qu'il faut saluer : c'est une erreur stratégique.

Il faut mettre fin au gaspillage de l'argent des Français par l'actuelle transition énergétique. C'est un luxe dont il nous est difficile d'assumer avec les conséquences de la crise sanitaire et économique à gérer.

Nous proposons de prolonger l'exploitation des centrales nucléaires existantes pour faire bénéficier les Français et les entreprises d'une électricité décarbonée et compétitive et de stopper les subventions pour les nouvelles installations de production d'électricité renouvelable tant que nous n'en n'avons pas besoin tant qu'elles ne sont pas nécessaires.

Cette mesure est d'autant plus indispensable que la crise économique va réduire considérablement les besoins d'énergie pendant au moins 3 ans. Toute nouvelle capacité de production a pour effet de déprimer encore davantage les prix de marché de l'électricité et par contrecoup d'augmenter la subvention de l'Etat au soutien des énergies renouvelables. L'Etat compense en effet l'écart entre les revenus tirés des ventes des producteurs ENR sur le marché de l'électricité et un niveau de rémunération de référence plus attractif fixé dans les tarifs de rachats. Or, avec la crise, les prix de marché de l'électricité sont passés d'environ 50-55 euros le mégawattheure (€/MWh) en début d'année à 20 €/MWh ! Sur la base d'un volume de production d'électricité renouvelable de 2019 de 45 TWh (34 TWh pour l'éolien et 11 TWh pour le photovoltaïque), une baisse du prix de marché de seulement 10 Euros par MWh sur les 3 prochaines années coûtera aux finances publiques chaque année 4,5 milliards d'euros, 9 milliards si cette baisse est de 20 Euros. C'est un important risque pour l'équilibre de nos finances publiques.

Arrêter le développement de nouvelles capacités permettra déjà une économie annuelle de 1,5 milliards d'euros en 2022, 3 milliards d'Euros en 2023 sur la base d'une baisse de prix moyenne de 10 Euros.

La Fondation Concorde prône la mise en place d'une concurrence transparente et saine entre toutes les énergies décarbonnées.

5.3 Bilan des mesures d'économies proposées

Nos propositions de relance sont autofinancées à partir de 2022. A partir de 2023, elles permettent de réduire le déficit budgétaire à hauteur de 18,3 milliards d'euros (43,8 milliards d'économies pour 25,5 de dépenses du plan de relance de l'offre).

Nos propositions de relance sont autofinancées à partir de 2022 :

Le solde positif enregistré à partir de 2023 s'amplifiant année après année nous permet de réduire notre dette à un niveau proche de ce qu'il était au début du siècle si toutefois la gouvernance de notre pays restait raisonnable.

année	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35
retraite (recul de l'âge de la retraite)	2,700	5,400	8,100	10,800	13,500	16,200	18,900	21,600	23,300	26,000	28,700	31,400	34,100	36,800	36,800
asu (allocation sociale unique)	0,000	0,500	0,900	1,400	1,800	1,800	1,800	2,000	2,000	2,000	2,400	2,400	2,400	2,400	2,400
chômage (réforme de l'indemnisation du chômage)	0,000	0,500	1,000	1,500	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000
opérateurs (agences de l'Etat)	2,000	4,000	6,000	8,000	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000
simplification (service administratif)	1,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,500	2,500	2,500	2,500	2,500
DGF (efforts des collectivités)	1,000	3,000	7,000	12,000	16,000	20,000	25,000	25,000	25,000	25,000	25,000	25,000	25,000	25,000	25,000
doublons (entre l'Etat et les collectivités)	0,500	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000
hôpitaux (réduction du nombre d'hôpitaux)	0,000	0,500	1,000	1,500	2,000	3,000	4,000	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000
ENR (arrêt des subventions)	0,000	1,500	3,000	3,500	4,000	4,000	4,000	4,000	4,500	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000
économies	7,200	18,400	30,000	41,700	52,300	60,000	68,700	72,600	74,800	78,000	81,600	84,300	87,000	89,700	89,700
dépenses de réindustrialisation	25,500	25,500	25,500	25,500	25,500	25,500	25,500	25,500	25,500	25,500	25,500	25,500	25,500	25,500	25,500
économies nettes (solde)	-18,300	-7,100	4,500	16,200	26,800	34,500	43,200	47,100	49,300	52,500	56,100	58,800	61,500	64,200	64,200
CPLUS	101,000	101,200	101,200	101,300	101,400	101,500	101,600	101,700	101,800	101,900	102,000	102,000	102,000	102,000	102,000

Evolution de l'endettement - %PIB

